

Le 21 février 2012

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles
Sénateur John D. Wallace, président
Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur le sénateur,

Au moment où vous étudiez le projet de *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*, je vous écris pour vous rappeler la position du gouvernement McGuinty au sujet des conséquences de ce projet de loi (C-10).

Le gouvernement de l'Ontario appuie les initiatives et les programmes destinés à rendre nos communautés plus sûres et à protéger les enfants et les familles contre les crimes violents. Nous avons fait la preuve de cet engagement en prenant des initiatives et en finançant des efforts destinés à combattre la violence par armes à feu et la violence des bandes criminelles, à améliorer le registre provincial des délinquants sexuels et à investir dans l'infrastructure et les services policiers. Or, un engagement envers des collectivités plus sûres et la prévention de la criminalité nécessite également une infrastructure correctionnelle appropriée.

À ce propos, le gouvernement de l'Ontario a consacré des ressources à la mise en place d'un système correctionnel moderne, efficace et efficient. On dénombre en Ontario environ 8 500 détenus dans les établissements correctionnels provinciaux. Grâce à sa stratégie de modernisation, l'Ontario construit deux nouveaux établissements, l'un à Toronto et l'autre à Windsor, qui seront exploitables en 2014. En modernisant son système correctionnel, la province pourra fermer les établissements de petite taille, vieillissants et inefficaces, dont les coûts d'exploitation sont élevés et qui nécessiteraient des dépenses importantes pour être réparés et modernisés. Ce faisant, la province peut concentrer sa capacité dans des établissements régionaux plus efficaces.

Nous avons établi que le projet de loi C-10 aura des répercussions sérieuses sur le système de justice ontarien et imposera des dépenses élevées à la province. Ce projet de loi pourrait occasionner des frais de plus de un milliard de dollars aux contribuables ontariens en dépenses accrues en matière de services correctionnels provinciaux et de services de police. Les conséquences du projet de loi constituent un sujet prioritaire pour le secteur de la justice; lors de la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice, tenue récemment à l'Île-du-Prince-Édouard, les provinces et les territoires ont demandé au gouvernement fédéral d'entamer des discussions au sujet des effets qu'aura ce projet de loi. À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse du gouvernement fédéral. Les gouvernements des provinces et des territoires ne doivent pas assumer les coûts des initiatives fédérales de lutte contre la criminalité.

En 2015-2016, la population carcérale dans les établissements provinciaux de l'Ontario pourrait avoir augmenté de 1 500 du fait de l'application du projet de loi C-10. Les établissements provinciaux fonctionnent actuellement à environ 95 % de leur capacité. L'adoption du projet de loi entraînerait des coûts d'exploitation plus élevés et imposerait une pression considérable sur la capacité d'accueil. En moyenne, les établissements provinciaux fonctionneraient à 104 % de leur capacité et certains à 150 %. La pression accrue entraînerait une surpopulation dans de nombreux établissements. Ces effets nuiraient à la stratégie provinciale visant à moderniser le réseau correctionnel et saperaient les gains réalisés pour garantir le respect de la capacité actuelle et future.

La province pourrait être contrainte de construire un nouvel établissement de 1 000 places pour accueillir les nouveaux détenus issus du projet de loi C-10. Cela coûterait environ 900 millions de dollars, sans compter les coûts d'exploitation annuels de 60 millions de dollars.

L'adoption du projet de loi C-10 imposerait également un fardeau additionnel aux services de probation et de libération conditionnelle de la province. En moyenne, la province supervise chaque jour plus de 50 000 personnes dans la société, dont celles qui se trouvent en probation ou en libération conditionnelle et celles qui purgent une peine avec sursis. Nous estimons que le projet de loi C-10 ajouterait jusqu'à 1 000 personnes sous supervision dans la société, ce qui augmenterait la charge de travail des agents de probation et de libération conditionnelle.

Les effets ne se limiteront pas au seul système correctionnel; ils se feront également sentir sur nos services de police en faisant augmenter les coûts de fonctionnement. Le projet de loi nécessitera de réaliser davantage d'enquêtes et de consacrer plus de temps à faire des enquêtes et obligera les agents de police à passer plus de temps en cours plutôt que dans la collectivité.

Le gouvernement ontarien estime que toute initiative destinée à améliorer la sécurité communautaire doit être accompagnée de mesures visant à prévenir la criminalité et à réhabiliter les contrevenants. Des programmes de prévention et de réhabilitation efficaces sont essentiels à toute stratégie visant à rendre les collectivités plus sécuritaires.

Le coût total de l'application du projet de loi C-10 pour l'Ontario, évalué à plus d'un milliard de dollars, n'a pas encore été pris en considération. Si le gouvernement de l'Ontario ne parvient pas à s'entendre avec le gouvernement fédéral au sujet des coûts découlant du projet de loi C-10, nous devons envisager d'autres solutions pour créer de la capacité dans nos établissements et notamment revoir les ententes qui nous lient avec le gouvernement du Canada en matière de services de détention.

Le gouvernement souhaite trouver réponse à ces questions avec le gouvernement fédéral. Nous proposons de créer un comité fédéral-provincial-territorial ou un groupe de travail mixte chargé d'examiner des moyens d'atténuer les effets du projet de loi C-10 sur les provinces et les territoires. À notre avis, un ordre de gouvernement ne peut pas imposer

des fardeaux financiers à un autre ordre de gouvernement sans en discuter ni sans lui offrir une compensation financière convenable.

Comme d'habitude, le gouvernement de l'Ontario souhaite collaborer étroitement avec les autres ordres de gouvernement pour que soit mis en place un système de justice juste, efficace et financièrement responsable.

Recevez, Monsieur le sénateur, mes salutations distinguées.

La Ministre
Madeleine Meilleur

c.c. : L'honorable Vic Toews
Ministre de la Sécurité publique du Canada

L'honorable Robert Douglas Nicholson
Ministre de la Justice et Procureur général

L'honorable John Gerretsen
Procureur général